

LIVRET D'ACCUEIL  
de l'EPSM des Flandres  
Spécial Stagiaires



**SECTEUR 59G06**  
**(Bailleul-Merville-Estaires)**

CMP-CATTP Bailleul & Merville  
Unité G5  
La Clairière  
Hôpital de jour Guy Ledoux

**Typologie du stage :**

*Soins en santé mentale et en psychiatrie*

Version DECEMBRE 2017

L'équipe du 59G06 vous souhaite la bienvenue au sein du service. Ce livret d'accueil est destiné à présenter de façon synthétique votre terrain de stage ainsi que certaines modalités pratiques.

### **Pôle de référence**

Le secteur 59G06 fait parti du **Pôle de psychiatrie de Flandre Intérieure** de l'EPSM des Flandres avec le secteur 59G05 (Secteur d'Hazebrouck-Cassel-Steenvoorde), le secteur infanto-juvénile 59I02, les SAAS-ATIM (Structure Alternative d'Accueil Spécialisé et Appartements Thérapeutiques Intra-Muros), l'UAO (Unité d'Accueil et d'Orientation), la réhabilitation psychosociale avec les ATIM et la Communauté Rurale, l'Equithérapie et le Centre Social.

### **Présentation du secteur**

#### **Les communes du secteur**

BAILLEUL, BERTHEN, ESTAIRES, FLETRE, LA GORGUE, HAVERSKERQUE, LE DOULIEU, LA CRECHE, LA CROIX DU BAC, LE STEEN'JE, LE SART, MERRIS, MERVILLE, METEREN, NEUF-BERQUIN, OUTTERSTEENE, SAINT JANS CAPPEL, SEC BOIS, STEENWERCK, VIEUX BERQUIN,

#### **La population desservie par le secteur**

La population totale est de plus de 47481 habitants.

#### **Les missions du secteur**

Le secteur 59G06 de l'EPSM des Flandres a pour mission d'apporter une aide aux personnes souffrant de difficultés psychologiques ou de troubles mentaux, dans la zone de Bailleul-Merville-Estaires, grâce à un ensemble de services et d'équipements de prévention, de diagnostic et de soins, dans un souci de proximité et d'adaptation à l'ensemble des problématiques pouvant y être rencontré.

#### **Les personnes soignées**

Le 59G06 est un secteur de psychiatrie adulte accueillant une population mixte. Les différentes unités de soins de ce secteur ont leurs spécificités.

#### **Les outils de soins et ressources externes complémentaires à la prise en soins**

##### Au sein du secteur :

- Les données médicales et le dossier Patient unique (le logiciel Cariatides) ;
- Les réunions de synthèse pluriprofessionnelle ;
- Les transmissions orales et écrites (transmissions ciblées) inter-équipe de soins ;
- Les plannings muraux servant à la planification des soins ;
- L'outil informatique et la documentation en réseau intranet ;
- Le logiciel "ENNOV" et les classeurs de procédures regroupant l'ensemble des protocoles nécessaires aux bonnes pratiques soignantes ;

##### Au sein de l'EPSM des Flandres :

- Le Centre de documentation de l'EPSM des Flandres ouvert à tous les professionnels ainsi qu'aux étudiants ;
- L'Espace Alain Notteau de l'EPSM des Flandres, lieu de rencontres et d'échanges, pour les patients, les résidents et les familles, proposant de nombreuses animations et prestations pour les patients et les résidents ;

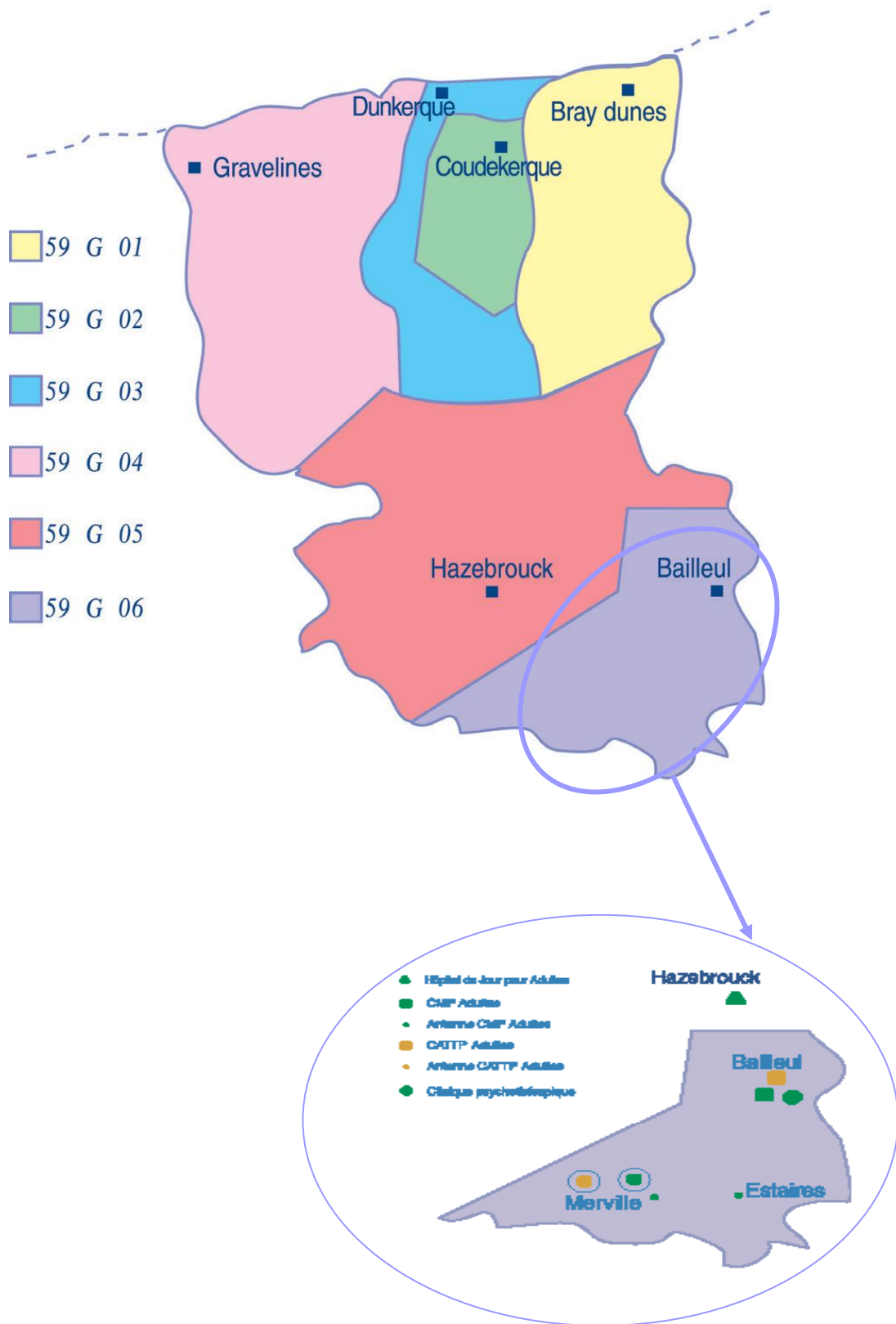
##### Les unités faisant partie de la plate-forme de Réhabilitation psychosociale, en lien avec l'ouverture prochaine d'appartements thérapeutiques (bâtiment G4) :

- Le Service d'Equithérapie de l'EPSM des Flandres prend en charge sur prescription médicale des patients accompagnés d'un soignant par les équithérapeutes sur des temps déterminés pour chaque service ;
- La Communauté rurale de l'EPSM des Flandres propose, sur prescription médicale, des activités de jardinage et d'entretien des animaux (NB : le patient est présenté à l'équipe de la Communauté rurale ; il est encadré par cette équipe, avec accompagnement ou non d'un membre d'équipe de son unité d'hospitalisation selon la prescription) ;

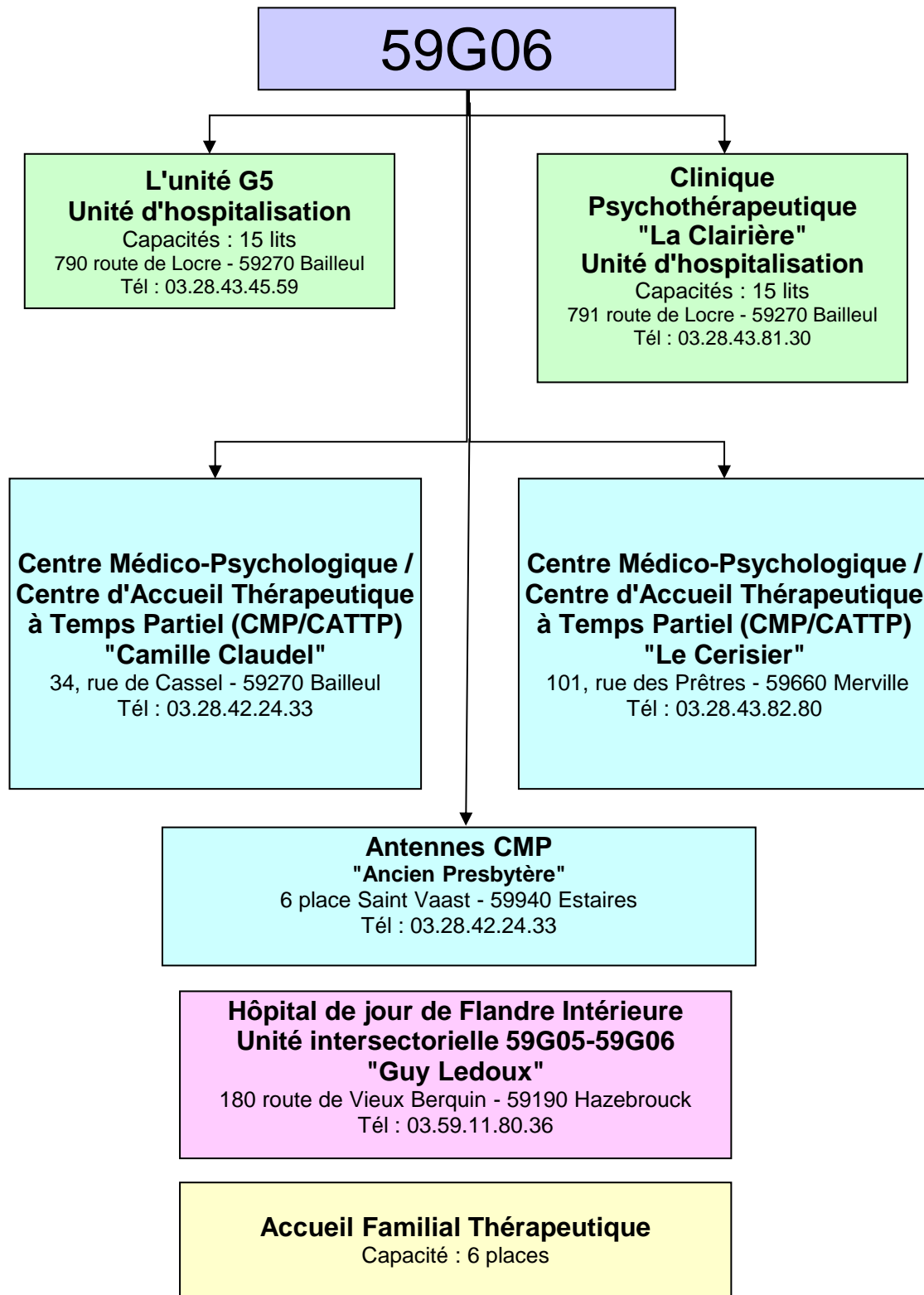
A cela s'ajoutent l'animation d'un réseau (médecins généralistes, spécialistes, libéraux, établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux, travailleurs sociaux, élus locaux, associations, familles...) ainsi que les interventions au sein de maisons de retraite, du service des urgences des centres hospitaliers... dans le cadre des réseaux de prise en charge de la population.

Toutes les prestations (dites de soins ambulatoires) sont organisées et financées par l'EPSM des Flandres. Le service public garantit, en effet, la gratuité des soins pour les usagers.

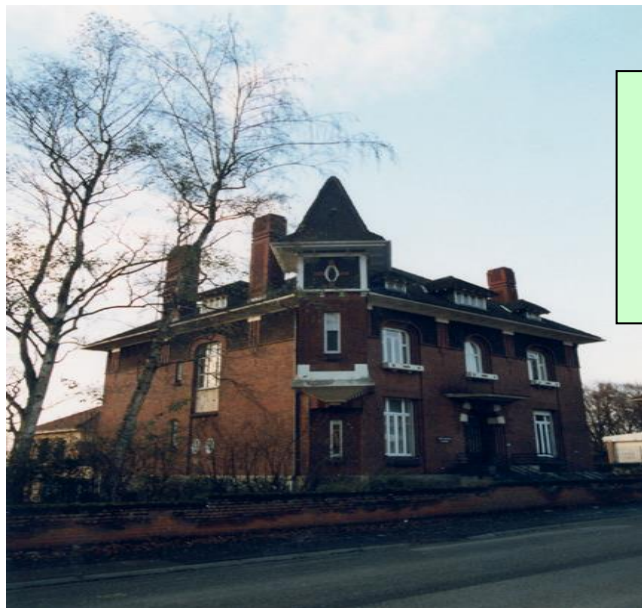
# PLANS du secteur 59G06



**Les unités de soins du secteur 59G06**



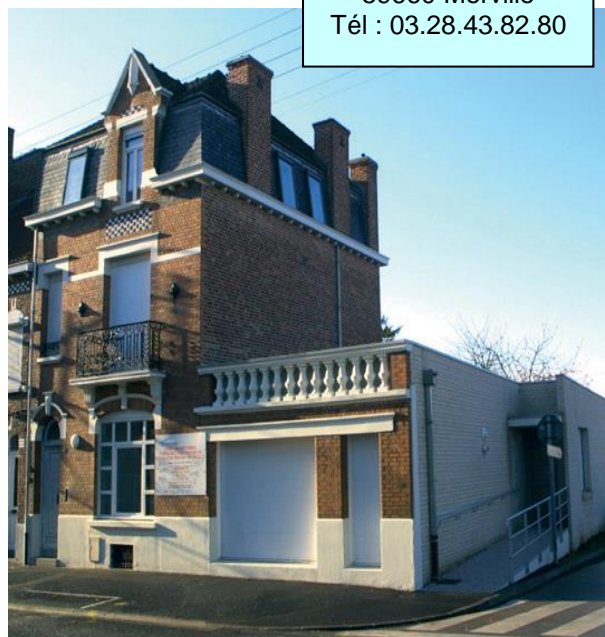
## PHOTOS des unités de soins du secteur 59G06



**Clinique Psychothérapeutique  
"La Clairière"**  
**Unité d'hospitalisation**  
791 route de Locre  
59270 Bailleul  
Tél : 03.28.43.81.30



**CMP/CATTP  
"Camille Claudel"**  
34 rue de Cassel  
59270 Bailleul  
Tél : 03.28.42.24.33



**CMP/CATTP  
"Le Cerisier"**  
101 rue des Prêtres  
59660 Merville  
Tél : 03.28.43.82.80



**Hôpital de Jour  
Intersectoriel  
59G05 et 59G06  
"Guy Ledoux"**  
180 route de Vieux Berquin  
59190 Hazebrouck  
Tél : 03.59.11.80.36







## L'organigramme du secteur 59G06

**Chef de Pôle de Psychiatrie de Flandre Intérieure**  
**Dr POURPOINT Jean-Louis**

Praticien Hospitalier en  
psychiatrie  
Dr POURPOINT Jean-Louis

Assistant Chef de Pôle de  
la Flandre Intérieure et  
cadre supérieur de santé  
du 59G05  
Mme HENON Anne-Marie

**Cadre supérieur de santé**  
**Mr DELPLACE Frédéric**

**La Clairière**  
Mme THOMAS  
Sophie  
Cadre de santé

**L'unité G5**  
Mme STRECK Martine  
Cadre de santé

**CMP/CATTP de  
Bailleul et de Merville**  
Mme HOCHART  
Florence  
Cadre de santé

**Hôpital de jour  
intersectoriel  
59G05-59G06**  
Mme LEBLEU  
Hélène  
Cadre de santé

**Equipe soignante :**  
Infirmier(ère)s et  
aides-soignant(e)s

**Equipe soignante :**  
Infirmier(ère)s et aides-  
soignant(e)s

**Equipe soignante :**  
Infirmier(ère)s

**Equipe soignante :**  
Infirmier(ère)s

**Médecins**  
**Dr POURPOINT  
Jean-Louis**  
Responsable de secteur

**Praticiens Hospitaliers**  
Dr BERTHE Gérard  
Dr LEFEBVRE Bernard  
Dr SABOUNTCHI Thierry  
Dr PIQUET Eric

**Médecin Généraliste**  
Dr COUTURIER Judith  
Dr BLANC Marie FFI

**Psychologues**  
Mr LE JUNTER Jean  
Melle DEVOS Isabelle

**Assistants socio-éducatifs**  
Mme TURPIN Maïté  
Mme LEBLEU Ludivine  
Mme GUELTON Sandrine

**Autres professionnels :**  
**- psychomotricien(ne) :**  
Mme BACLET Julie (à 50%)

**Secrétaires**

Mme GEORGE Marylise,  
Mme GOTRAND Brigitte  
et Melle GAUGUE Céline  
(CMP/CATTP)

Mme WERQUIN Karine  
(La Clairière)

Mme DECORTE Katia  
(Unité G5)

**Autres services institutionnels en lien :** pharmacie, lingerie, cuisine et diététique, etc.

NB : l'entretien des locaux est assuré par une entreprise extérieure.



## **Les situations et actes de soins fréquemment rencontrés**

<b><u>En unités d'admissions</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Observer, repérer et analyser les symptômes en psychiatrie ;</li> <li>→ S'impliquer dans la préparation, la distribution, la connaissance et l'observation des effets secondaires des thérapeutiques ;</li> <li>→ Effectuer des entretiens d'accueil et assister ou participer aux entretiens médicaux ;</li> <li>→ Conduire des entretiens à visée thérapeutique ;</li> <li>→ Animer des ateliers à visée psycho-socio-thérapeutique ou occupationnelle ;</li> <li>→ Préparer la sortie d'un patient ;</li> <li>→ Préparer et présenter des cas cliniques au cours d'une synthèse ou autres réunions (cliniques, groupe de travail, réflexion) ;</li> <li>→ Appréhender les techniques d'apaisement et de gestion des comportements d'agitation et d'agressivité ;</li> <li>→ Restituer à l'équipe les éléments observés et recueillis ;</li> <li>→ Assurer des transmissions orales et écrites sous forme de transmissions ciblées ;</li> <li>→ Préparer et réaliser des injections retard ou autres soins techniques réalisés dans l'unité <u>dans le respect des règles d'asepsie et des bonnes pratiques professionnelles*</u> ;</li> <li>→ Assurer des soins d'hygiène et de confort dans le respect de la personne soignée (toilette, aide à l'habillage) ;</li> <li>→ Assurer l'aide au repas ;</li> <li>→ Accompagner les patients en examen d'imagerie médicale ou de consultation extérieure ou pour des démarches extérieures ;</li> </ul>
<b><u>En CMP/CATTP</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accueillir, conseiller, orienter des usagers dans le cadre d'une permanence infirmière et/ou participer au recueil de données à l'occasion d'une première demande ;</li> <li>→ Animer des ateliers à visée psycho-socio-thérapeutique ;</li> <li>→ Préparer et présenter des situations de soin à l'occasion d'une réunion clinique ;</li> <li>→ Restituer à l'équipe les éléments recueillis lors d'une réunion clinique ;</li> <li>→ Assurer des transmissions orales et écrites ;</li> <li>→ Effectuer des entretiens de suivi ;</li> <li>→ Effectuer des VAD (visites à domicile) de soutien ;</li> <li>→ Préparer et réaliser des injections retard* ;</li> </ul>
<b><u>En Hôpital de jour</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ S'impliquer dans des projets de soins individuels ;</li> <li>→ Conduire des entretiens à visée thérapeutique ;</li> <li>→ Animer des ateliers à visée psycho-socio-thérapeutique ;</li> <li>→ Accompagner un groupe de patients dans la préparation et la réalisation d'un repas ;</li> <li>→ Animer des activités à médiation verbale ;</li> <li>→ Effectuer des démarches d'accompagnement extérieures (préparation, réalisation, exploitation) ;</li> <li>→ Restituer des observations cliniques au moment des transmissions ;</li> <li>→ Assurer des transmissions écrites et orales ;</li> <li>→ Préparer et présenter des situations de soin à l'occasion d'une réunion clinique ;</li> </ul>
<b><u>En psychiatrie de liaison</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Participer à une démarche en psychiatrie de liaison avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>* les maisons de retraite, EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ;</li> <li>* les familles d'accueil d'AFT (Accueil Familial Thérapeutique) ;</li> <li>etc.</li> </ul> </li> </ul>
<b><u>Dans le travail en réseau</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avec les associations de tutelle ;</li> <li>→ Avec les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ;</li> <li>→ Avec les UTPAS (Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale) ;</li> <li>→ Avec les Mairies ;</li> <li>→ Avec le Milieu Associatif ;</li> <li>→ Avec les Médecins généralistes ;</li> <li>etc.</li> </ul>

## Les conditions pratiques

<p><b><u>L'accueil du 1er jour (où, qui, contact téléphonique préalable à l'arrivée en stage, obligations de confidentialité, de secret professionnel)</u></b></p> <p>NB : pour les stagiaires affectés sur les secteurs et structures de la Flandre Intérieure, un accueil général se fait de 8h30 à 10h00, par le responsable des stages de l'EPSM des Flandres ou un de ses représentants. A noter que tous les stages commencent toujours le mardi sur toutes les structures de l'EPSM des Flandres.</p>	<p>L'accueil se poursuit par le maître de stage (cadre supérieur) ou son représentant (tuteur de stage, cadre de santé) à l'unité d'hospitalisation G5. Une visite de l'ensemble du service est effectuée et votre parcours de stage vous est présenté. Vos objectifs de stage personnalisés vous seront demandés au cours de la 1ère semaine de stage.</p> <p>Vous travaillerez en journée pour cette 1ère journée (8h30-12h00 et 12h45-17h15). Vous avez la possibilité de manger au self de l'EPSM ou avec l'équipe dans le service.</p> <p>Vous êtes tenu, en tant que stagiaire, au <b>secret professionnel</b>, qui "s'impose à tout professionnel de santé, ainsi qu'à tous les professionnels intervenant dans le système de santé". (Article L.1110-4 du CSP). La violation du secret professionnel peut engendrer une sanction disciplinaire et/ou une sanction pénale (délit prévu à l'article 226-14 du Code pénal).</p> <p><b>Le secret est dit "partagé"</b> quand il constitue un échange d'informations relatives à une personne prise en charge, avec l'ensemble de l'équipe, aux fins d'assurer la continuité des soins.</p> <p>Alors que le secret professionnel porte sur des informations personnelles nominatives relatives à la santé d'une personne l'obligation de <b>discrétion professionnelle</b> touche à la vie de l'Etablissement (organisation, conditions de fonctionnement, éléments financiers,...). Le stagiaire a l'obligation de rester discret sur ces informations tant auprès des patients qu'à l'extérieur auprès des tiers. Tout manquement à cette obligation de discrétion peut entraîner des sanctions disciplinaires.</p>
<p><b><u>Au cours du stage (horaires de travail, repas, etc.)</u></b></p> <p>NB : au cours de votre parcours de stage, vous pourrez, sur certaines unités de soins, travailler un ou deux week-ends.</p>	<p>Un parcours de stage sera organisé afin de découvrir les unités d'hospitalisation (La Clairière ou l'unité G5), le Centre Médico-Psychologique et Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel de Bailleul et de Merville et/ou l'Hôpital de jour intersectoriel d'Hazebrouck en fonction de votre parcours.</p> <p>L'équipe paramédicale se compose d'infirmier(ère)s, d'aide(s)-soignant(e)s. Au cours de votre stage, vous travaillerez au même rythme et mêmes horaires que les soignants à savoir :</p> <p>→ Matin : 6h-14h ;  → Après-midi : 13h15-21h15 ;  → Nuit : 20h45-6h15.</p> <p>Soit 8h par jour ou 7h par jour en fonction de la structure d'accueil en stage du secteur (7 h/jour à l'unité G5).</p> <p>Vous avez la possibilité de prendre votre repas (fourni par vos soins) au sein du service. L'utilisation du portable personnel est strictement interdit dans les unités de soins.</p>
<p><b><u>Conditions de tenue</u></b></p>	<p>Vous respecterez les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires au bon déroulement de votre stage. Dans chaque unité, vous trouverez l'ensemble des protocoles nécessaires aux bonnes pratiques soignantes. En unité d'hospitalisation, vous porterez votre tenue de stage (tunique, pantalon, chaussures). Mais le port de celle-ci n'est pas effectif en CMP/CATTP, ni en Hôpital de jour.</p>
<p><b><u>Obligations spécifiques au regard des unités de soins du Pôle ou du secteur</u></b></p>	<p>A votre arrivée, les clés du service vous seront remises. Il est donc <b>impératif que vous soyez vigilant à respecter les consignes de sécurité</b> pour certaines pièces et tout particulièrement pour le G5 qui est une structure fermée.</p> <p><b>Veillez également à ne pas omettre de rendre ce trousseau de clés en fin de stage.</b></p> <p><b>Lors de ce stage, il vous sera demandé d'approfondir vos connaissances sur l'organisation et les missions d'un secteur de psychiatrie mais aussi sur les pathologies et la pharmacologie en psychiatrie.</b></p>
<p><b><u>Les modalités d'encadrement des stagiaires</u></b></p> <p>Ces professionnels sont en liaison avec les instituts de formation par l'intermédiaire du formateur référent de stage ou référent de suivi pédagogique si besoin.</p>	<p><b>Le maître de stage</b> pour l'ensemble des structures de soins du 59G06 vous accueillant durant votre stage est le cadre supérieur de santé du secteur 59G06 qui est joignable au 03.28.43.46.08 ou par délégation, un cadre de santé, joignable au 03.28.43.81.30. Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage au sein de son service et est garant de la qualité de l'encadrement en mettant en place les moyens nécessaires au bon déroulement de celui-ci.</p> <p><b>Les tuteurs de stage sont les cadres de santé des unités de soins.</b> Ils sont responsables de l'encadrement pédagogique en stage et formalisent, à l'aide d'un logiciel, l'évaluation des compétences acquises en relation avec les professionnels de proximité. Les analyses de pratiques et les autres travaux de stage que vous devez effectuer au cours de votre stage ainsi que le portfolio seront à présenter systématiquement à l'équipe d'encadrement et de référence.</p> <p><b>Les professionnels de proximité</b> sont les infirmier(ère)s des unités de soins qui encadrent l'étudiant. Des référents sont nommés pour chaque étudiant. Ils assurent le suivi et la formation de l'étudiant. Ils réalisent l'évaluation des compétences en relation avec les tuteurs de stage.</p> <p><b>Au cours de votre stage, un bilan mi-stage sur chaque unité de soins sera organisé et l'équipe de soins reste disponible pour vous accompagner, néanmoins nous vous rappelons que <u>vous restez les acteurs principaux de votre stage.</u></b></p>

# Les spécificités des unités de soins du secteur 59G06

## L'unité G5 - unité d'hospitalisation

L'unité G5 est une unité d'admission et d'hospitalisation fermée de 15 lits.

Elle est destinée à l'accueil des personnes hospitalisées avec et surtout sans consentement (SDT, SDRE).

Elle accueille des patients à partir de 16 ans présentant tout type de pathologie psychiatrique.

L'unité G5 est sous la responsabilité du médecin chef du 59G06. Un praticien hospitalier est référent de l'unité, néanmoins 5 praticiens hospitaliers psychiatres y interviennent (répartition par file active). Un praticien hospitalier en médecine générale, ainsi qu'un interne faisant fonction assure la prise en charge des patients au niveau somatique. Ils interviennent de façon permanente au G5 et à la Clairière. En cas d'urgence, les infirmier(ère)s font appel à l'interne de garde.

**L'équipe soignante est composée** d'un cadre de santé, de 13 infirmier(ère)s, de 5 aides-soignants, d'un infirmier spécialisé et dédié à l'encadrement des activités sportives du secteur, d'un psychologue, d'une secrétaire médicale, d'une assistante socio-éducative (pour l'unité G5 et La Clairière), d'une psychomotricienne et d'une diététicienne qui interviennent toutes deux sur demande médicale.

Le personnel paramédical de cette unité fonctionnelle travaille selon les horaires suivants :

- 6h-14h pour le poste du matin ;
- 13h15-21h15 pour le poste de l'après-midi ;
- 8h-12h et 13h-17h pour le poste en journée ;
- 20h45-6h15 pour le poste de nuit (remplacement des postes de nuit par l'équipe de jour).

L'effectif paramédical minimum sur 24h se répartit de la façon suivante : 3 en poste du matin, 3 en poste d'après-midi, 1 en poste de journée le mardi et le jeudi au regard des audiences avec le Juge des Libertés et de la Détention dans le cadre des soins sans consentement), 2 en poste de nuit.

Les patients bénéficient d'un projet de soins individualisé, coordonné par un psychiatre référent.

**Les objectifs de soins et les soins sont axés vers :**

- une phase d'évaluation et observation clinique globale ;
- une phase diagnostique ;
- la mise en place d'une thérapeutique adaptée et la surveillance du traitement ;
- des entretiens médicaux en présence d'un infirmier ;
- des entretiens avec un psychologue ;
- des entretiens infirmiers d'accueil, d'écoute, de réassurance, type "relation d'aide" ;
- des activités à visée thérapeutique et occupationnelles ;
- une prise en charge de la dimension sociale ;
- un travail avec les familles (soutien, information, implication dans les soins) ;
- l'organisation du suivi ambulatoire en lien avec les équipes des CMP, CATTP ou hôpital de jour ;
- l'organisation de soins post hospitalisations dans des structures spécifiques (type post cure psychiatrique, alcool et autres).

# Les spécificités des unités de soins du secteur 59G06

## Clinique "La Clairière"



La clinique psychothérapique "La Clairière" est une unité d'admission accueillant, après accord médical, tous les patients présentant une pathologie psychiatrique.

C'est une structure ouverte ne pouvant accueillir que des patients en Soins Libres (SL).

Cette unité de soins comprend 15 lits (possibilité de chambre individuelle ou double en fonction de la disponibilité mais également de l'indication médicale). La Clairière ne reçoit que les patients résidant sur le secteur Bailleul-Estaires-Merville.

L'admission fait suite à une orientation de l'UAO (Unité d'Accueil et d'Orientation) avec accord d'un médecin du service ou après consultation au CMP.

Les patients peuvent aussi être admis après une visite d'admission.

Il existe aussi des hospitalisations programmées à un rythme défini par le psychiatre référent du patient.



Salle d'activités de la Clinique

L'accueil du patient qui arrive en hospitalisation à La Clairière se fait tous les jours, le matin à partir de 9 heures, l'après-midi, à partir de 14 heures, jusqu'au samedi midi. L'admission administrative se fait au secrétariat de La Clairière aux heures de bureau du lundi au vendredi.

### Les objectifs de soins sont :

- la prise en charge des symptômes psychiatriques dans le champ de la psychose, de la névrose ou des troubles de l'humeur ;
- la restauration des liens interpersonnels ;
- la restauration de l'image de soi ;
- la sensibilisation au travail psychique dans la durée.

L'équipe se réfère à la psychothérapie institutionnelle, **le soin s'articule selon les axes suivants :**

- les entretiens médicaux en présence d'un(e) infirmier(ère) : il y a mise en place et surveillance d'un traitement, le psychiatre a un rôle de coordonnateur de la prise en charge ;
- les entretiens avec le psychologue : il analyse la demande du patient et l'amène à un travail de psychothérapie ;
- les entretiens infirmiers : ils sont de 3 types (d'accueil, formalisés et informels) ;
- les ateliers : activités manuelles ludiques durant toute la semaine, les ateliers à médiation corporelle (relaxation, marche, VTT, estime de soi) ; NB : tous les jours, la salle de vie est ouverte de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 16h30 ;
- les réunions avec les patients : réunion de "mise en route" tous les matins et réunions soignants/soignés hebdomadaires, lieu de régulation des interactions dans le groupe ;
- les mises en commun des soignants : les transmissions et les réunions cliniques hebdomadaires pluridisciplinaires ;

La Clairière est sous la responsabilité du médecin chef du 59G06. Des praticiens hospitaliers sont référents de l'unité. Un médecin généraliste ainsi qu'un médecin FFI interviennent de façon permanente à la Clairière et au G5.

En cas d'urgence, les infirmier(ère)s font appel à l'interne de garde.

**L'équipe soignante est composée** d'un cadre de santé, de 17 infirmier(ère)s, 4 aides-soignantes, 2 ASH, 1 psychologue, 1 assistance médico-administrative, 1 assistante socio-éducative (pour l'unité G5 et La Clairière), 1 diététicien qui intervient sur demande médicale.

Le personnel paramédical de cette unité fonctionnelle travaille selon les horaires suivants :

- 6h-14h pour le poste du matin ;
- 13h15-21h15 pour le poste de l'après-midi ;
- 8h-12h et 13h-17h pour le poste en journée ;
- 20h45-6h15 pour le poste de nuit (remplacement des postes de nuit par l'équipe de jour).

Les effectifs, en semaine, sont : en jour, 3-3 et en nuit, 1 infirmier(ère) + 1 aide-soignant(e).

Les effectifs, le week-end, sont : en jour, 3-2 et même effectif qu'en semaine pour la nuit.

## Les spécificités des unités de soins du secteur 59G06

### Les CMP/CATTP du secteur

Salle d'activités  
du CATTP de  
Bailleul



Le CMP est un lieu d'accueil, d'écoute et d'aide pour toute personne de plus de 15 ans et 3 mois en difficulté dans sa vie personnelle, familiale, professionnelle et/ou sociale. Les intervenants "médecins psychiatre, psychologues, assistants socio-éducatifs, infirmier(ère)s et diététicien, proposent des consultations, des entretiens ou des visites à domicile.

Le CATTP est un lieu d'accueil (sur prescription médicale), d'écoute, de communication et d'échanges qui favorise une plus grande autonomie dans les gestes de la vie quotidienne. L'objectif de la prise en charge dans ces différents ateliers est de resituer la personne dans son contexte social et de la réinscrire dans la cité. Le planning des activités proposées est consultable sur place.

Les horaires d'ouverture des CMP/CATTP sont les suivants :  
- de 8h30 à 12h00,  
- et de 13h30 à 17h00.

Façade  
CMP-CATTP  
"Camille Claudel"  
de Bailleul



Façade  
CMP-CATTP "Le  
Cerisier" de  
Merville



L'équipe soignante, de Bailleul et de Merville), travaille du lundi au vendredi (les structures étant fermées le week-end).



## Les spécificités de l'unité intersectorielle 59G05-59G06

### Hôpital de jour de Flandre Intérieure "Guy Ledoux"



L'Hôpital de jour fonctionne en unité intersectorielle, sur 2 secteurs de santé mentale :  
- le 59G05 (Hazebrouck, Cassel, Steenvoorde),  
- le 59G06 (Bailleul, Estaires, Merville).

Sa capacité d'accueil est de 15 patients par jour. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 et accueille les patients de 9h à 16h30.

L'Hôpital de jour reçoit tout patient, **après une visite de pré-admission**. Il assure des soins individualisés (arrêté du 14 mars 1986) et met en place un projet thérapeutique individualisé ainsi qu'un contrat de soins.

Le travail s'effectue en coordination avec l'ensemble du dispositif de soins des secteurs (Intervenants, CMP, CATTP, Structures temps plein, services sociaux...) et les ressources locales (Syndicat d'initiative, associations,...).

L'équipe infirmière travaille aussi avec un infirmier moniteur sportif et une psychomotricienne et d'autres intervenants pour l'animation de ses ateliers.

L'Hôpital de jour accueille des patients souffrant de troubles psychiatriques, toutes pathologies confondues. C'est un lieu de soins permettant d'éviter une hospitalisation, de raccourcir une hospitalisation à temps plein et d'obtenir aide et soutien afin de reprendre une vie sociale, familiale et professionnelle.

#### LA PRISE EN SOINS et CE QUI EST ATTENDU ou POSSIBLE DE FAIRE PAR L'ETUDIANT EN SOINS INFIRMIERS

Chaque patient bénéficie de **deux sortes d'entretiens** :

- des consultations avec le psychiatre du secteur dont le patient relève ;
  - des entretiens individuels d'aide et de soutien par l'équipe infirmière (en conformité avec l'article R. 4311-5 du Code de la santé publique).
- Ces entretiens permettent de favoriser une relation rassurante et contenante. Ils se font suivant les demandes des patients ou de manière systématique sur prescription médicale.

**L'étudiant pourra participer aux entretiens infirmiers.**

#### Les réunions de synthèse

Les réunions de synthèse hebdomadaires permettent à l'équipe pluri-professionnelle d'échanger des informations sur les patients et sur les prises en charge, les ateliers, les projets, les visites de pré-admission et admissions prévues, etc.

**L'étudiant pourra participer aux réunions de synthèse hebdomadaires.**

#### Durant les consultations médicales

Selon le contrat de soins, une évaluation se fait en présence du patient, afin d'analyser son cheminement dans le projet contractuel actualisé lors de son admission. Ce bilan implique le patient dans une démarche d'auto-évaluation, le mobilisant en tant qu'acteur de sa prise en charge et le réajustement, si nécessaire après évaluation, des objectifs de soins individualisés avec la signature d'un nouveau contrat de soins.

**L'étudiant pourra être présent lors des visites de pré-admission et pourra participer aux entretiens.**

#### La notion de référents infirmiers du dossier patient

Pour une meilleure continuité des soins, il existe une référente infirmière au niveau de la bonne tenue du dossier patient.

**L'étudiant participe aux transmissions orales et écrites en communiquant ses observations à l'équipe. Une évaluation est faite systématiquement par les infirmier(ère)s et les étudiants pour les patients ayant participé aux ateliers. Celle-ci est notée dans le dossier patient.**

#### Pour une meilleure connaissance des patients et de l'équipe

A la fin de la 3ème semaine, l'étudiant présentera 2, 3 analyses de situations et projet de soins. Un temps sera consacré à la connaissance des fonctions de différents professionnels de l'Hôpital de jour (infirmier(ère)s, psychomotricienne, secrétaire, agent de service hospitalier, etc.).

#### La préparation et administration des traitements :

**L'étudiant participe quotidiennement à cette préparation et administration dans le respect des procédures d'hygiène et de l'asepsie ainsi qu'à la réception de la caisse à pharmacie (gestion des péremptions et participation à la commande hebdomadaire des traitements).**

#### Les activités à visée psycho-socio-thérapeutique

Les ateliers et activités inscrites dans le projet thérapeutique représentent des soins à part entière, planifiés, programmés à la semaine, d'une durée définie, dans un espace relationnel. Ils sont animés par les infirmier(ère)s de l'hôpital de jour ou par des intervenants extérieurs, référents d'ateliers. Ils sont proposés en complément des entretiens médicaux et infirmiers en tant que supports de parole et médiateurs de la relation.

Actuellement, l'hôpital de jour dispose d'un portefeuille de **34 propositions d'ateliers différents**. Le planning des activités est revu régulièrement (+/- tous les 3 mois) et change en fonction des types de pathologie accueillis et les objectifs à atteindre. 2 à 3 ateliers différents sont mis en place par demi-journée.

L'orientation des patients dans les ateliers en fonction de leurs projets thérapeutiques et des objectifs de soins déterminés par le médecin et l'équipe infirmière, relève d'une prescription médicale.

L'investissement des lieux, des ateliers et des relations interpersonnelles par les patients permet de créer un sens dynamique dans les échanges de la vie quotidienne et la mise en place d'un processus d'ouverture et d'apaisement.

**L'étudiant participera à 2 repas thérapeutiques par semaine.**

**L'étudiant doit se positionner sur des ateliers différents selon les trois temps d'organisation suivants :**

observation et connaissance des ateliers ; puis participation active avec implication dans l'organisation et finalement mise en place d'un atelier avec projet et évaluation, animation de celui-ci, en recherchant l'intérêt des patients et en connaissant leurs capacités (physiques, intellectuelles et psychologiques) afin de ne pas les mettre en difficulté (au moins de 3 personnes).

**Ainsi, l'étudiant observe et analyse le comportement du patient dans des situations concrètes et évalue l'atteinte des objectifs de soins.**